

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire

MERCREDI 3 JUILLET 2019
à 20 HEURES
Salle du Conseil municipal en Mairie

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 avril 2019.

- 1 Approbation du choix du concessionnaire de service public de gestion et d'exploitation de l'établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) de moins de quatre ans de type multi-accueil sous la forme d'un contrat de concession et autorisation de signer le contrat correspondant.
- 2 Marché de reconstruction/rénovation de l'ensemble scolaire Bizet/Wallon, construction d'une Maison de quartier et réaménagement du square - Autorisation donnée au Maire de signer le marché pour les lots n° 15, 18, 19 et 20.
- 3 Régime Indemnitaire tenant compte de Fonctions, de Sujétions, d'Expertise et d'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Abrogation de la modulation de l'IFSE pour les agents en congé pour accident de travail ou maladie professionnelle.
- 4 Compte-Epargne Temps : Actualisation des règles d'alimentation du dispositif et de report des congés non pris.
- 5 Modification du tableau des effectifs.
- 6 Modification du règlement de la bibliothèque Albert Camus et nouvelles tarifications applicables aux usagers.
- 7 Réactualisation du règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).
- 8 Modification de la capacité d'accueil de la crèche familiale à 120 places.
- 9 Ouverture d'un relais d'assistants maternels.
- 10 Attribution de la subvention annuelle 2019 à l'association locale L'OASIS (Association Culturelle et Sportive de Saint-Cyr-l'Ecole).
- 11 Utilisation d'un local communal. Conventions avec la Croix Rouge Française.
- 12 YCID - adhésion annuelle de la commune au groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement ».

- 13 Vœu sur la qualité de service attendue par les Saint-Cyriens à la gare SNCF de Saint-Cyr-l'École.

Pour information :

Liste des décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal du 21 février 2019. Application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Saint-Cyr-l'École, le 27 juin 2019



Le Maire

Sonia BRAU